



COMMUNE DE THIVENCELLE

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt du mois de mai à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 8

Nombre de votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/05/2016

PRESENTS :

Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric - LAURENT Yves
Mmes DUBRULLE Isabelle – HEBBELYNCK Régine – LAFON Julie – GODIN Nicole -
MARECHAL Carole

REPRESENTES :

M. JANIKOWSKI Jean Luc a donné procuration à Madame HEBBELYNCK Régine
Mme DESCAMPS Béatrice a donné procuration à Monsieur DUBRULLE José

ABSENTS :

Ms. LEFEBVRE Christophe – YAHIA Mehdi - SZALKOWSKI Loïc - DUTHILLEUL Ludovic

EXCUSES :

Mme KUBERA Sylvie -

(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN NICOLE

**_*_

1 - Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 11/04/2016

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Terrain de motocross : validation de la cession des parcelles A582-583-518-20-511-512

Lors du conseil municipal du 4 décembre 2013, la commune avait délibéré pour faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition des terrains des Voies Navigables de France (occupés par le motocross). La commune en a fait l'acquisition le 2.10.2015 par acte administratif. A ce jour afin d'établir l'acte notarial avec la FFM il y a lieu de valider la cession de toutes les parcelles à savoir A582-583-518-20-511-512.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- accepte la cession à la FFM
- Charge et autorise monsieur le maire à signer toutes actes nécessaires pour conclure cette affaire.

3 - Cession de la salle Courtinat : déclassement et désaffectation du domaine public communal

Monsieur le Maire expose que la ville est propriétaire de l'immeuble cadastré section B637-859 « Salle Courtinat » sis rue Joseph Baugnies ayant jusqu'alors fait office de salle de réception et de local de stockage pour les services techniques. Ce bâtiment est en très mauvais état et son cout de rénovation, de mise en conformité et en accessibilité est très excessif. Une nouvelle salle « l'espace de la dodaine » a été construite et sert désormais de lieu d'accueil du public.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1

Vu le Code général de la, propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1, L3111-1

Vu la délibération du 03.12.2015 de changement de destination

Vu la délibération du 24.02.2016 acceptant la vente

Considérant que l'immeuble

- fait actuellement partie du domaine public communal, à ce jour il convient de le déclasser pour le reclasser dans le domaine privé communal
- étant libre d'occupation il convient de le désaffecter à compter de ce jour

pour permettre la cession envisagée

Oui l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de prononcer

- le déclassement de l'immeuble cadastré section B637-859
- Sa désaffectation à compter de ce jour

- Confirme sa cession au prix de 16.000€ à monsieur Frontero
Autorise monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

4 - Réponse du SITURV sur la problématique des horaires de bus

Monsieur le maire donne lecture :

- o de la lettre reçue du SITURV concernant le problème des horaires de bus. A ce jour, le SITURV ne peut pas remettre des bus pour des raisons d'économie.
- o de la motion du SITURV contre le désengagement du conseil départemental du Nord sur la prise en charge du transport scolaire des collégiens adoptée à l'unanimité le 8.04.2016.
- o du courrier reçu du Conseil départemental du Nord concernant le transport scolaire des écoles et collèges situés dans le périmètre SITURV

5 - Projet de dissolution du Syndicat des communes intéressées au Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Par arrêté du 30 mars 2016, le Préfet a approuvé le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département du Nord. Celui-ci est strictement conforme au projet présenté le 23 octobre 2015 lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

L'année 2016 doit être consacrée à la mise en œuvre du SDCI. Celui-ci débute avec la publication du schéma et s'achèvera au 31 décembre 2016, dans les conditions prévues aux articles 35 et 40 de la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le respect des obligations, des objectifs et des orientations prévues à l'article L5210-1-1 du CDCT.

C'est pourquoi, en application de l'article 40-1 de la loi NOTRe, chaque commune membres du syndicat est consultée pour émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de dissolution du syndicat des communes intéressées au parc naturel régional Scarpe-Escaut.

(Madame Dubrulle fait part que la dissolution n'est toujours pas acté car le quorum n'était pas atteint).

6 - Création de la commission locale d'Evaluation des transferts de Charges

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2014-2020 (voir délibération ci-jointe). La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

Sur ces bases, **il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :**

- Les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC
- Les conseillers communautaires suppléants de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLETC
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme Monsieur Dubrulle José, conseiller communautaire titulaire de la commune à la communauté d'agglomération à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC

- Nomme madame DESCAMPS Béatrice, conseiller communautaire suppléant de la commune à la communauté d'agglomération à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLECT

7 - Questions diverses et informations

- COMPTEUR LINKY

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçu du SIDEHAV concernant le déploiement du compteur LINKY.

- ORGANISATION DES FESTIVITES DU MOIS DE JUIN

- Le vendredi 17.06.2016 à 18h30 : « un arbre une naissance »

Les arbres ont été achetés : 4 pommiers et 4 poiriers. Le nom des enfants nés en 2015 sera inscrit sur une plaque.

- Le vendredi 17.06.2016 à 19h : remise des prix aux enfants de l'école

Une rencontre est prévue avec le comité de parents d'élèves le mercredi 26 mai. Un compte rendu sera transmis à chaque élu.

- TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur Denis fait part que les travaux de l'école seront effectués par les services techniques par mesure d'économie. Toutefois, il est impératif que ceux-ci soient terminés pour le 31.07.2016. Dans le cas contraire, les congés seront reportés. La programmation des travaux d'accessibilité sera effectuée pendant les vacances de Toussaint. Toutefois, le coût de ses travaux étant important, il est judicieux d'attendre la validation de toutes les subventions.

- INCIVILITES DANS LE VILLAGE

Monsieur Denis fait part qu'il a rencontré deux sociétés de gardiennage afin d'assurer un service de sécurité en particulier la nuit. La première prestation s'élève à un coût horaire de 45€ HT et le 2^{ème} à 20€ HT.

A l'unanimité, les deux devis sont refusés car le budget communal ne permet pas de réaliser une telle prestation.

- CARREFOUR INTERNATIONAL

Mademoiselle LAFON Julie fait part que 17 personnes seront présentes pour le repas du midi lors du carrefour international. Le repas est-il pris en charge par la collectivité ? Le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge le repas pour une valeur TTC de 8€. En cas de dépassement, ce sera à la charge des artistes.

- VISITE DE MONSIEUR DEGALLAIX

Monsieur le maire fait part que monsieur Degallaix, président de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole se rend en mairie le jeudi 2 juin 2016 de 11h30 à 12h30 avec son directeur de cabinet Monsieur Soulet. Le conseil municipal est invité.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le maire fait part que le recensement de la population se déroulera du 19.01 au 18.02.2017. Madame la secrétaire de mairie sera nommée coordonnateur communal et madame Dubrulle sera l'élu responsable. Elles assisteront aux différentes réunions qui seront programmées d'octobre à novembre.

- TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Monsieur le maire fait part qu'il a rencontré la société EIFFAGE pour des travaux d'inertage de la canalisation de TRAPIL dans la commune. Ils se dérouleront les 3 dernières semaines de juin. Il s'agit de remplir les tuyaux du pipeline devenus inutiles. A cet effet, un arrêté municipal de circulation sera pris afin de sécuriser le chantier.

- ELAGAGE DANS LA RUE DE CONDE

Monsieur DENIS fait part qu'à ce jour les travaux d'élagage n'ont toujours pas été effectués par le Conseil Départemental. Un second courrier sera transmis.

- COMPTEUR RUE DES HAUTS CHAMPS

Monsieur Denis fait part que la friterie qui s'installe le jeudi sur la place de la mairie vient désormais le mardi rue des Hauts Champs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité qu'un devis soit demandé pour mettre une prise permanente sur le compteur situé rue des hauts champs qui serait également utilisé lors de la brocante.

- INSTALLATION D'UN PANNEAU « BIENVENUE A..... »

Monsieur le maire fait part qu'un panneau « Bienvenue à ... » sera installé dans les prochains jours.

- INAUGURATION DE LA PASSERELLE

Monsieur DENIS fait part que tout est prêt pour cette manifestation. Cents cartons ont été commandés afin d'avoir une carte souvenir. Les statuts ont été repeintes par le personnel communal ainsi que par madame Hebbelynck.

POUBELLES A LA PASSERELLE

Monsieur Laurent Yves fait part qu'il serait judicieux de mettre en place une poubelle à la passerelle afin d'éviter la propagation des déchets.

CONTRATS AIDES

Madame Dubrulle fait part que le contrat aidé de la médiathèque prend fin le 15 juin. A ce jour, le recrutement est en cours. 4 candidatures ont été reçues mais elles ne sont pas éligibles.

Le recrutement pour les activités des adolescents et les activités périscolaires est également en cours.